

Des normes de qualité pour la Garantie pour la Jeunesse

 Résultats de notre consultation



FOR
YOUTH
RIGHTS.



allianssi



CONSELHO NACIONAL DE JUVENTUD



ΣΥΜΒΟΥΛΙΟ ΚΙΒΡΙΣ ΝΕΟΛΑΙΑΣ ΓΕΝÇΛΙΚ ΚΥΠΡΟΥ KONSEYİ



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON UNDOCUMENTED MIGRANTS



ecre

European Council on Refugees and Exiles



DE AMBRASSADE bureau voor jonge zaken



ERGO Network

European Roma Grassroots Organisations Network



FEANTSA



CONFEDERATION SYNDICAT EUROPEAEN TRADE UNION



mmh mreža mladih hrvatske croatian youth network



nYci national youth council of ireland COMHAIRLE NAISIUNTA NA NOG



Consejo de la JUVENTUD de España



start net

network transition education to work



CESI YOUTH

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union



European Youth Foundation Fonds européen pour la jeunesse

Des normes de qualité pour la Garantie pour la Jeunesse

🗨️ Résultats de notre consultation



Remerciements

Cette publication a été créée grâce aux contributions des organisations suivantes :

Organisations membres du Forum européen de la Jeunesse :

- Συμβούλιο Νεολαίας Κύπρου (CYC) - Conseil de la Jeunesse de Chypre
- Mreža mladih Hrvatske (MMH) - Conseil de la Jeunesse de Croatie
- O Conselho Nacional de Juventude (CNJ) - Conseil de la Jeunesse du Portugal
- Conseil national de la Jeunesse d'Irlande (NYCI)
- De Vlaamse Jeugdraad - Conseil de la jeunesse flamande de Belgique
- Alliansi - Conseil de la Jeunesse de Finlande
- Deutscher Bundesjugendring - Conseil de la Jeunesse d'Allemagne
- El Consejo de la Juventud de España (CJE) - Conseil de la Jeunesse d'Espagne
- Comité Jeunesse de la Confédération européenne des Syndicats (CES Jeunesse)
- Section Jeunesse de la Confédération européenne des Syndicats indépendants (CESI Youth)

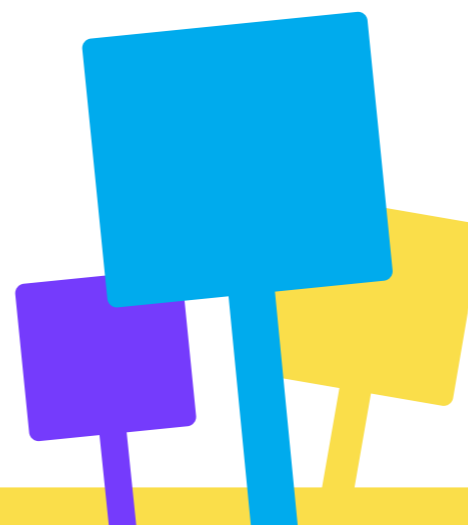
Partenaires extérieurs :

- Fédération européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri (FEANTSA)
- Réseau européen d'Organisations travaillant à l'amélioration de la situation des Roms (ERGO)
- Forum européen des Personnes handicapées (FEPH-EDF)
- Plate-forme pour la Coopération internationale sur les Sans-Papiers (PICUM)
- Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE)
- StartNet - Réseau pour la transition de l'éducation au travail

Nous sommes extrêmement reconnaissants pour toutes ces contributions qui nous ont aidés à développer ces normes de qualité.

Table des matières

Résumé	6
Introduction	8
La Consultation	10
Les jeunes méritent la qualité	11
Normes de qualité pour la Garantie pour la Jeunesse	13
- Offres d'emploi, de stage et d'apprentissage	13
- Offres d'éducation et de formations continues	17
- Soutien avant, pendant et après le placement	18
- Contrôle et exécution	20
Un soutien de qualité pour les groupes vulnérables	22
- Les jeunes sans-abri ou risquant de le devenir	23
- Jeunes personnes handicapées	24
- Les jeunes Roms	26
- Jeunes réfugiés et migrants	28



Résumé

Trop souvent, les offres fournies par la Garantie pour la Jeunesse sont limitées à des postes mal payés et temporaires. Pour beaucoup de jeunes qui se retrouvent coincés dans des cycles de travail temporaire peu sûrs comme des stages non rémunérés, ces offres échouent à apporter la sécurité et le soutien indispensables d'emplois de qualité. **Il faut que cela change !**

La Garantie pour la Jeunesse doit aider les jeunes à accéder à des opportunités de qualité, respecter leurs droits sociaux et leur permettre d'avoir une vie autonome.

En collaboration avec nos organisations membres et d'autres organisations de la société civile, nous avons élaboré une série de "Normes de qualité pour la Garantie pour la Jeunesse" et des conseils sur la manière de soutenir des groupes plus vulnérables.

NOUS MÉRITONS DES EMPLOIS DE QUALITÉ !

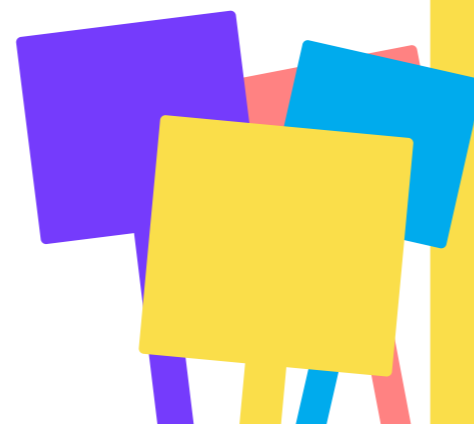
La Garantie pour la Jeunesse doit offrir des opportunités qui aboutissent à des résultats positifs et de longue durée pour la jeunesse.

- Un emploi sûr offrant des perspectives à long terme et un accès aux systèmes de sécurité sociale.
- Une rémunération équitable basée sur un salaire décent.
- Des conditions de travail décentes dans un lieu de travail sûr et veillant à la protection de la santé mentale et physique.

A quoi ressemble une "offre de bonne qualité" dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse ?

Jetez un oeil à nos normes de qualité ci-dessous pour le découvrir.

- Les employeurs sont éligibles uniquement s'ils ne profitent pas de la Garantie pour la Jeunesse pour remplacer l'un ou l'autre emploi et s'ils n'abusent pas des contrats temporaires.
- Des opportunités d'apprendre qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences reconnues.
- Une offre personnalisée qui correspond aux aspirations, à l'expérience, aux qualifications et aux compétences des jeunes pour éviter des affectations où ils sont surqualifiés tout en maximisant leur choix et leur titularité du processus.
- Des informations et des procédures transparentes qui permettent aux jeunes de comprendre pleinement leurs droits et responsabilités.



NOUS VOULONS ACQUÉRIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR L'AVENIR !

La Garantie pour la Jeunesse doit offrir des opportunités qui permettent de développer les compétences nécessaires pour le futur du travail.

- Un appui efficace de la part de professionnels spécialement formés pour travailler avec des jeunes et qui disposent de temps et de ressources pour offrir un soutien de qualité.
- Une approche centrée sur la personne où les jeunes sont perçus comme des partenaires égaux et habilités à déterminer leurs propres objectifs.
- Un filet de sécurité sociale solide qui empêche les jeunes de sombrer dans la pauvreté.
- Des opportunités et un appui complémentaires au-delà de l'offre proprement dite qui aident les jeunes à être prêts pour l'emploi.

PROTÉGER ET CONTRÔLER LA QUALITÉ DE NOTRE GARANTIE POUR LA JEUNESSE !

La Garantie pour la Jeunesse doit constamment viser la qualité, aujourd'hui et demain.

- Des partenariats significatifs où des organisations qui représentent les jeunes ont véritablement leur mot à dire dans les discussions et la prise de décisions à toutes les étapes de la gestion des programmes de Garantie pour la Jeunesse.

- Des qualifications reconnues et applicables qui tiennent compte des tendances et des réalités locales du marché de l'emploi.
- Accessibles à tous les jeunes avec des exigences spécifiques qui peuvent être adaptées et soutenues.
- Une offre personnalisée qui correspond aux aspirations, à l'expérience, aux qualifications et aux compétences des jeunes avec l'option de négocier des changements ou de proposer des offres alternatives.

UN SOUTIEN À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS !

La Garantie pour la Jeunesse doit garantir la disponibilité d'un appui et d'une orientation de qualité - au-delà de l'offre proprement dite.

- Des données détaillées qui peuvent effectivement montrer comment la Garantie pour la Jeunesse touche différents groupes de jeunes et enregistre leur évolution.
- Mobiliser des fonds de l'UE en les associant aux normes de qualité pour promouvoir la création d'opportunités décentes et non des emplois précaires.
- Contrôle indépendant par une organisation indépendante chargée de respecter la qualité de la Garantie pour la Jeunesse et d'évaluer les expériences des jeunes, tant bonnes que mauvaises.

Introduction

La Garantie pour la Jeunesse est un engagement pris par l'ensemble des pays de l'UE de veiller à ce que les jeunes puissent bénéficier d'une offre de qualité pour un emploi, une formation continue ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leurs emplois ou à la fin de leurs études. Depuis 2013, la Garantie pour la Jeunesse a été un programme clé de l'UE pour soutenir les jeunes dans leur transition des études au travail, une initiative indispensable suite à la crise financière et économique de 2008 qui avait conduit à des taux très élevés de chômage des jeunes.

Cependant, le manque d'offres de qualité a été l'une des grosses lacunes de la mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse au niveau des Etats membres. Sans normes de qualité au niveau de l'UE qui déterminent les critères minimum valables pour les offres sous la Garantie pour la Jeunesse, beaucoup trop d'éléments sont laissés à la discrétion des Etats membres et des employeurs.

La proposition de la Commission européenne en 2020 relative au renforcement de la Garantie pour la Jeunesse¹ représentait une occasion de combler ces lacunes. Or, même si elle introduit certaines améliorations au cadre politique et souligne l'importance d'offres de qualité, la proposition n'inclut ni ne prévoit le développement de normes spécifiques de qualité.

Le développement de normes de qualité pour la Garantie pour la Jeunesse a été identifié par nos organisations membres comme une priorité devant être traitée afin d'aboutir à de meilleurs résultats pour les jeunes en Europe. Comme souligné dans nos positions politiques, beaucoup de jeunes reçoivent des offres uniques qui ne correspondent pas à leurs intérêts ni à leurs compétences, ou des offres qui ne garantissent pas leurs droits, y compris le droit à une rémunération équitable ou à une sécurité sociale adéquate. Par conséquent, les jeunes se retrouvent souvent coincés dans des cycles de travail peu sûr et temporaire². Grâce à l'élaboration de normes de qualité pour les offres de la Garantie pour la Jeunesse, bon nombre de ces lacunes pourraient être adressées.

De plus, le fait de garantir que des initiatives comme la Garantie pour la Jeunesse offrent des opportunités de qualité est essentiel pour atteindre l'objectif général de fournir des opportunités d'emploi et d'études de qualité aux jeunes afin de soutenir leur transition des études au travail, d'encourager leur indépendance et de garantir qu'ils aient accès à une sécurité d'emploi et financière plus importante.

Cela est particulièrement pertinent tant dans le contexte de la prochaine récession découlant de la pandémie du Covid-19 qui devrait avoir un impact disproportionné sur la jeunesse³ que dans le contexte du monde changeant du travail qui occasionne des transitions plus difficiles des études au travail pour les jeunes⁴. Depuis des années, nous

¹ Commission européenne (2020) [Proposition de recommandation du Conseil relative à un Pont pour l'Emploi - Renforcer la Garantie pour la Jeunesse](#)

² Forum européen de la Jeunesse (2018) [Prise de position actualisée sur la mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse](#)

³ Forum européen de la Jeunesse (2020) [Le plan de reprise de la jeunesse européenne](#)

⁴ Forum européen de la Jeunesse (2019) [L'avenir du travail et des jeunes](#)

observons une augmentation du taux de travail précaire de faible qualité qui a rendu les jeunes plus vulnérables dans le contexte de cette nouvelle crise. Vu que la Garantie pour la Jeunesse est perçue comme un outil clé pour soutenir les jeunes dans la navigation d'une nouvelle récession, il est primordial que ce programme contribue à des marchés de l'emploi plus conviviaux envers les jeunes qui offrent des opportunités d'emploi de qualité.

Donc, à quoi ressemble une "offre de bonne qualité" dans le contexte de la Garantie pour la Jeunesse? Ce document technique apporte une réponse à cette question en présentant les résultats d'une consultation des organisations membres du Forum Jeunesse, y compris les Conseils nationaux de jeunesse et les organisations internationales non gouvernementales de jeunesse qui représentent et travaillent directement avec les jeunes.

Ces normes couvrent tous les différents types d'offres de la Garantie pour la Jeunesse. En outre, le document aborde le soutien plus vaste des services et régimes de protection sociale liés à la Garantie pour la Jeunesse qui jouent un rôle important dans la promotion de résultats positifs pour les jeunes. De plus, nos normes de qualité se rapportent à des mécanismes pour contrôler la qualité, qui peuvent contribuer à garantir une mise en oeuvre effective.

Une autre section fournit des détails sur ce à quoi ressemble un soutien de qualité pour différents groupes de jeunes. Cette section a été élaborée avec la contribution d'organisations de la société civile européenne qui représentent et travaillent avec des groupes spécifiques de jeunes vulnérables. Les jeunes qui ne travaillent pas et qui ne suivent ni études ni formations (NEET) sont confrontés à des difficultés très différentes et nécessitent un soutien spécialisé.

Enfin, ces normes de qualité s'inspirent d'un certain nombre de documents politiques existants produits par le Forum Jeunesse :

■ **Charte européenne sur la qualité des stages et des apprentissages** ⁵

■ **Prises de position sur la Garantie pour la Jeunesse** ^{6/7}

■ **Prise de position sur l'Éducation inclusive** ⁸

■ **Prise de position sur la qualité de l'apprentissage** ⁹

■ **Résolution sur l'autonomie et l'inclusion des jeunes** ¹⁰

■ **Document politique sur le futur du travail** ¹¹

⁵ Forum européen de la Jeunesse (2011) [La charte européenne sur les stages et les apprentissages](#)

⁶ Forum européen de la Jeunesse(2018) [Prise de position actualisée sur la mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse](#)

⁷ Forum européen de la Jeunesse (2015) [Prise de position: Deux ans plus tard: la mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse](#)

⁸ Forum européen de la Jeunesse (2018) [Prise de position sur l'éducation inclusive](#)

⁹ Forum européen de la Jeunesse (2018) [Position sur la qualité de l'apprentissage](#)

¹⁰ Forum européen de la Jeunesse (2016) [Résolution sur l'autonomie et l'inclusion des jeunes](#)

¹¹ Forum européen de la Jeunesse (2019) [Document politique sur le futur du travail](#)

La Consultation

Ce document expose les principaux résultats d'un processus de consultation réalisé avec les organisations membres du Forum Jeunesse pendant le premier semestre de 2020. La consultation avait pour but de récolter les opinions des organisations membres ayant de l'expertise en matière de Garantie pour la Jeunesse et suivant sa mise en oeuvre au niveau local.

La consultation a impliqué dix organisations membres du Forum Jeunesse : huit Conseils nationaux de jeunesse (CNJ) reconnus comme les organes nationaux de coordination pour les organisations de jeunesse dans leur pays et deux Organisations internationales non gouvernementales de jeunesse (OINGJ) représentant les sections jeunesse de syndicats. De plus, six des principaux réseaux et organisations de la société civile européennes travaillant sur les transitions des jeunes et représentant des groupes spécifiques de jeunes vulnérables ont été consultés. Ensemble, ils constituent des organisations nationales, régionales et locales qui représentent ou travaillent avec les jeunes - ce qui équivaut à des millions de jeunes à travers l'Europe.

La consultation a commencé par une série d'entretiens qualitatifs en vue de récolter l'expérience des CNJ sur la qualité des offres de Garantie pour la Jeunesse et également des recommandations de normes qui pourraient s'appliquer à la Garantie pour la Jeunesse. Suite à cela, les OINGJ et les organisations de la société civile européenne ont été consultées pour garantir que les normes de qualité tiennent compte des besoins et droits des différents groupes de jeunes, y compris les plus vulnérables, et que les offres sous la Garantie pour la Jeunesse respectent les droits en matière d'emploi et les droits sociaux des jeunes.

Les normes comprises dans ce document sont le résultat de ce processus de consultation et fournissent une définition plus précise de ce que l'on entend par "offre de qualité".

Les jeunes méritent la qualité

Actuellement, les systèmes que la plupart des Etats membres ont en place pour mesurer la qualité des programmes de Garantie pour la Jeunesse fonctionnent en contrôlant la situation de l'emploi des jeunes après qu'ils aient quitté le programme. Cela permet d'évaluer l'impact sur les jeunes entre six à douze mois après qu'ils y aient participé, mais cela ne révèle pas la qualité des offres en soi.

Il faut accorder de l'attention aux offres proprement dites afin de déterminer si elles fournissent des possibilités qui soutiennent effectivement des résultats positifs à long terme pour les jeunes qui sont pour l'instant confrontés à des difficultés considérables dans la transition des études au travail. En attestent les taux élevés de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent ni études ni formation dans de nombreux Etats membres et également le fait que plus d'un jeune sur quatre risque la pauvreté dans l'UE.¹² Ils sont nombreux à entrer dans des situations de travail précaire qui les empêchent d'accéder à l'indépendance et à l'inclusion sociale. Les offres de la Garantie pour la Jeunesse doivent donc traiter ce problème structurel.

Les statistiques illustrent le problème. **En 2016 dans l'UE, 43,8% des jeunes de 15-24 ans avaient des formes de travail temporaires**, par opposition à 13,1% des 25-49 ans.¹³ De plus, 13% des jeunes travaillent sans aucun contrat.¹⁴ Près de 60% des travailleurs temporaires en 2017 ont indiqué n'avoir pu trouver d'emploi permanent, alors que les taux de transition de contrats temporaires à des contrats permanents tendent à être faibles dans les pays où l'emploi temporaire est plus courant. Par exemple, en Espagne, moins d'un travailleur temporaire sur six est passé à un contrat permanent en 2015-16.¹⁵

Les individus ayant un emploi atypique, comme un travail temporaire ou à temps partiel, sont moins susceptibles d'avoir accès aux pleins droits en matière d'emploi, de protection sociale et de représentation. L'absence de sécurité d'emploi et la nature souvent mal rémunérée du **travail atypique nuit à la santé des travailleurs, à la satisfaction professionnelle, et cela s'étend même jusqu'à l'employeur qui enregistre une productivité inférieure.**^{16 17}

La vulnérabilité particulière des jeunes a été démontrée par l'impact social et économique du Covid-19.¹⁸ **Une enquête de l'OIT révèle qu'un jeune sur six a cessé de travailler depuis le début de la crise.**¹⁹ Une étude de l'OCDE démontre que 40% des jeunes expriment de grandes craintes par rapport à leur situation professionnelle et à leurs

¹² Eurostat (2018), [People at risk of poverty or social exclusion by age and sex](#)

¹³ Eurostat (2017) [Temporary employment in the EU](#)

¹⁴ Eurofound (2017) [6th European Working Conditions Survey](#)

¹⁵ Eurofound (2020) [Labour market change: Trends and policy approaches towards flexibilisation](#)

¹⁶ Green, F., 2015. Health effects of job insecurity. IZA World of labor.

¹⁷ Erlinghagen, M., 2008. Self-perceived job insecurity and social context: A multi-level analysis of European countries. European Sociological Review, 24(2), pp.183-197.

¹⁸ Forum européen de la Jeunesse (2020) [Le plan de reprise de la jeunesse européenne](#)

¹⁹ OIT (2020) [Le COVID-19 et le monde du travail, 4ème édition](#)

revenus disponibles.²⁰ A côté de cela, des statistiques Eurostat révèlent que le taux de chômage des jeunes a grimpé quatre fois plus vite que celui du reste de la population active les deux mois qui ont suivi l'émergence de la crise en Europe.^{21 22}

Les programmes de la Garantie pour la Jeunesse et d'autres politiques élaborés en guise de réponse à la crise Covid-19 doivent garantir que des fonds publics soient utilisés pour créer des opportunités d'emploi de qualité, basées sur des normes spécifiques. Cela peut contribuer à une meilleure reprise à long terme en garantissant que les jeunes se trouvent dans des formes d'emploi plus sûres et en empêchant les fonds publics d'être utilisés pour renforcer les formes d'emploi précaire.

Pour les jeunes enregistrés sous la Garantie pour la Jeunesse, la qualité du soutien dont ils bénéficient au-delà de l'offre joue un rôle considérable. Des faits découlant d'initiatives telles que le projet pilote irlandais Ballymun Youth démontrent qu'une évaluation approfondie des besoins, une orientation professionnelle encadrée par un personnel formé, un soutien intégré (par exemple l'accès à des services spécialisés en santé mentale et addiction) et une approche axée sur la personne sont primordiaux pour aboutir à des résultats positifs, surtout en travaillant avec des jeunes plus éloignés du marché du travail.²³

La mise en oeuvre de normes pour la qualité de ce soutien plus important en plus des offres elles-mêmes permettra aux interventions d'aboutir à des résultats durables et positifs à long terme pour les jeunes. Plus précisément, cela permettra que la série d'obstacles auxquels les jeunes sont confrontés soit abordée, que leur développement personnel soit traité comme une priorité, et qu'ils accèdent à des emplois de qualité.

²⁰ OECD (2020) [Youth and COVID-19](#)

²¹ Eurostat (2020) [March EU unemployment](#)

²² Eurostat (2020) [April EU unemployment](#)

²³ Ireland Department of Social Protection (2015) [Key Learning from the Ballymun Youth Guarantee Project](#)

Normes de qualité pour la Garantie pour la Jeunesse

→ Offres d'emploi, de stage et d'apprentissage

UN EMPLOI SÛR

- La priorité est accordée aux offres de contrats permanents, à temps plein.
- La durée de n'importe quel contrat temporaire est au moins aussi longue que la période de cotisation pour accéder aux allocations de chômage.
- Des incitations financières encouragent les employeurs à offrir un contrat permanent aux jeunes sous contrat temporaire.
- Les jeunes sous contrat temporaire auront une évaluation de mi-parcours avec l'employeur et les services publics pour l'emploi (et l'établissement éducatif le cas échéant) pour discuter des progrès et de la possibilité d'être recrutés comme employés permanents et ils auront une évaluation finale à la fin du contrat temporaire.
- Le contrat donne aux jeunes le plein accès aux systèmes de sécurité sociale, y compris l'assurance maladie, le congé maladie payé, les allocations de chômage, le congé pour invalidité, la pension et l'assurance accidents.
- En cas de congé parental, d'accident ou de maladie de longue durée, les jeunes ont le droit de réintégrer leur poste, soit leur poste original soit une alternative appropriée.

Critères supplémentaires pour les stages et apprentissages :

- Un contrat écrit et juridiquement contraignant est signé entre la jeune personne, l'organisation hôte, et le cas échéant, l'établissement éducatif.
- Le contrat indique combien de points de crédit sont cumulés, les objectifs d'apprentissage et les tâches impliquées.
- La durée du poste et les tâches impliquées correspondent aux objectifs d'apprentissage.
- La durée du stage ou de l'apprentissage est comptée comme faisant partie de la période d'essai si la jeune personne est engagée.

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

- La rémunération est basée sur un salaire de subsistance. Elle est calculée en déterminant le revenu nécessaire pour un panier de biens et de services permettant un niveau de vie décent dans une zone locale, y compris les frais cachés de l'emploi, notamment le transport. A tout le moins, la rémunération équivaut au salaire national minimum, aux niveaux de rémunérations établis par une convention collective ou à 60% du revenu médian national (la valeur retenue étant la plus élevée).
- Le niveau de rémunération tient compte des tâches accomplies par la jeune personne.
- Les heures supplémentaires sont également compensées, soit financièrement soit en congés.
- Des niveaux de rémunération égaux s'appliquent indépendamment du genre, de l'origine ethnique, d'un handicap ou de toute autre caractéristique.

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

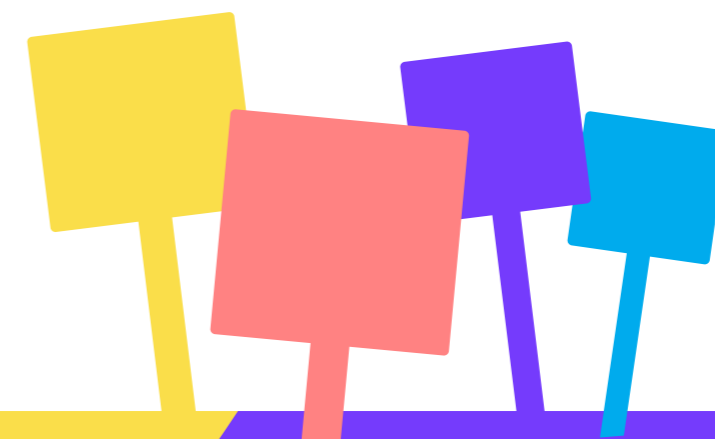
- Les heures hebdomadaires sont égales à la moyenne établie par la législation du travail ou les conventions collectives.
- La jeune personne a droit à au moins le niveau minimum de congé payé établi dans la législation nationale.
- Le lieu de travail répond aux normes de santé et de sécurité établies dans la législation nationale, les conventions collectives et/ou sectorielles, ou d'autres documents contraignants et la jeune personne n'occupe pas de poste où sa santé physique ou mentale est menacée.
- Des facilités raisonnables sont fournies si la personne a besoin d'ajustements de son poste de travail pour accomplir ses tâches.
- La discrimination fondée sur n'importe quel motif est combattue tant dans les pratiques de recrutement que sur le lieu de travail.
- La jeune personne a accès à un représentant syndical et au conseil des travailleurs.
- Un superviseur est chargé de surveiller les progrès de la jeune personne et de lui apporter son soutien pour protéger son bien-être. Si possible, la jeune personne a également accès à un organisme représentatif de la jeunesse.

UN EMPLOYEUR ÉLIGIBLE

- Se soumet à la législation, y compris les règlements fiscaux et les conventions collectives et n'a aucun passé récent de violation.
- N'a pas récemment licencié de travailleurs avant d'introduire une demande de subvention à la Garantie pour la Jeunesse.
- Respecte un taux maximum pour le nombre de travailleurs, stagiaires et apprentis subsidiés par rapport au nombre total de travailleurs employés.
- Est obligé de recruter un certain nombre de travailleurs sur une base permanente avant de pouvoir obtenir des subsides supplémentaires.

OPPORTUNITÉS D'APPRENTISSAGE

- Le poste offre des opportunités de formation pour acquérir des compétences reconnues qui figurent dans les objectifs d'apprentissage convenus avec la jeune personne.
- Les objectifs d'apprentissage sont régulièrement contrôlés et la jeune personne reçoit une certification reconnue après avoir terminé les cours de formation.
- Une attention particulière est accordée à l'accessibilité du matériel d'apprentissage, à l'instruction et à l'évaluation afin de garantir l'inclusion des jeunes personnes handicapées.
- Critères supplémentaires pour les stages et les apprentissages :
 - Le travail est accompli sous la direction d'un superviseur compétent qui fournit un feedback régulier et un encadrement continu.
 - La jeune personne acquiert une expérience professionnelle pratique de grande qualité et reconnue, des qualifications et compétences reconnues et appropriées à ses études et une meilleure compréhension du monde du travail.
 - La jeune personne a pleinement accès à d'autres cours de formation disponibles aux autres membres du personnel.



UNE OFFRE PERSONNALISÉE

- La jeune personne peut décider si l'offre correspond à ses intérêts et à sa formation scolaire, avec l'option de refuser l'offre ou de négocier des changements. Des offres alternatives sont fournies pour que la jeune personne ait le plus de choix et de titularité possible.

- Toutes les offres tiennent compte du niveau d'expérience, des qualifications et des compétences des jeunes pour éviter des placements où les jeunes sont surqualifiés, ou tout autre type d'inadéquation.

INFORMATIONS ET PROCÉDURES TRANSPARENTES

- Une publicité transparente inclut une description détaillée des tâches, des résultats d'apprentissage et des conditions de travail, y compris la rémunération.
- La jeune personne est informée de manière accessible, au moment de commencer, des droits que lui confère son contrat, des représentants des travailleurs, de ses responsabilités envers l'organisation, et de tout risque sanitaire ou sécuritaire qu'elle pourrait encourir.

- Les jeunes ont accès à un mécanisme de réclamation pour signaler des abus. Ce mécanisme peut se situer au niveau de l'organisation hôte, d'un syndicat dans l'entreprise, ou d'une tierce partie.

→ Offres d'éducation et de formations continues

QUALIFICATIONS RECONNUES ET APPLICABLES

- Les offres d'éducation et de formations fournissent des qualifications professionnelles ou des qualifications d'éducation formelles reconnues.
- L'offre d'éducation ou de formations tient compte des tendances et réalités du marché du travail local, permettant aux jeunes d'acquérir les compétences adéquates qui leur permettront de saisir des opportunités de travail décent dans le marché de l'emploi.

- Les jeunes et les organisations de jeunesse participent à la conception des cours éducatifs.

ACCESSIBLES À TOUTES ET TOUS

- Un ajustement raisonnable est fourni aux jeunes ayant des exigences spécifiques si nécessaire pour suivre le programme éducatif, tels que des examens dans un format approprié, un interprète en langue des signes si requis et du matériel de lecture adapté.

UNE OFFRE PERSONNALISÉE

- Les jeunes peuvent décider si l'offre répond à leurs intérêts et formation, avec l'option de refuser l'offre ou de négocier des modifications. Des offres alternatives sont également fournies pour donner autant de choix et de titularité que possible aux jeunes.
- Toutes les offres tiennent compte du niveau d'expérience, des qualifications et des compétences des jeunes, pour empêcher des placements où les jeunes sont surqualifiés, ou tout autre type d'inadéquation.

SOUTIEN EFFECTIF DES SERVICES

- Les professionnels des services publics de l'emploi sont spécialement formés pour travailler avec des jeunes d'une variété de formations. Ils ont suffisamment de temps et de ressources pour apporter un soutien de qualité et adapté à la situation particulière de chaque jeune.
- Une approche intégrée permet une coordination efficace entre les services et les professionnels (tels que les services sociaux et de santé) pour apporter un soutien spécialisé aux jeunes et aborder leurs obstacles individuels.
- Un soutien et un contact réguliers sont organisés pendant les placements pour évaluer les progrès des jeunes et garantir que la qualité de l'offre s'étend à la véritable expérience des jeunes.
- Les services publics de l'emploi possèdent les capacités et les connaissances internes pour identifier les tendances plus vastes et locales du marché de l'emploi qui éclairent les offres fournies aux jeunes.
- La qualité et la disponibilité des services est uniforme à travers le pays.
- Les jeunes sont sensibilisés à leurs droits sociaux et en matière de travail d'une façon qui leur est accessible.

UNE APPROCHE AXÉE SUR LA PERSONNE

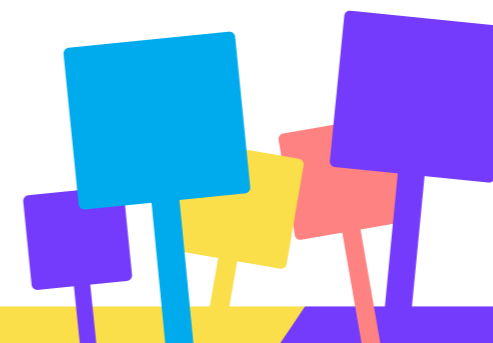
- Le soutien est axé sur la personne et consiste en un plan personnel convenu conjointement par la jeune personne et le professionnel. Les offres faites aux jeunes font clairement partie d'un parcours pour réaliser les objectifs établis dans le plan personnel.
- Les jeunes sont perçus comme des partenaires égaux et comme des experts dans leurs propres vies qui partagent la prise de décisions avec les services et les professionnels.
- Les politiques d'activation se concentrent sur l'habilitation et l'instauration de la confiance entre les services et les jeunes pour les maintenir motivés, à l'aide d'incitations plutôt que de sanctions.

UN FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE SOLIDE

- Tous les jeunes ont accès aux allocations de chômage ou au revenu minimum à un niveau adéquat (basé sur un budget de référence et sur le seuil de pauvreté de 60% du revenu médian).

OPPORTUNITÉS SUPPLÉMENTAIRES

- Une attention particulière est accordée à la combinaison des offres avec des formations et orientations ad-hoc (tels que des cours de langues pour les ressortissants des pays tiers) pour les jeunes des groupes vulnérables qui sont confrontés à des difficultés supplémentaires.
- Des opportunités d'expériences de mobilité européenne sont fournies, en particulier via les programmes Erasmus+ et le Corps européen de Solidarité.
- Des compétences en gestion de carrière sont fournies aux jeunes en plus des autres offres qu'ils peuvent recevoir.
- La sensibilisation des groupes vulnérables se fait en partenariat avec des organisations de jeunesse et des organisations représentant le groupe cible.



PARTENARIATS SIGNIFICATIFS

- Aux niveaux régional, national et européen, toutes les parties prenantes concernées participent à la conception, à la réalisation, à la gestion et à l'évaluation des programmes de Garantie pour la Jeunesse. Cela comprend les organisations de jeunesse, les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile qui travaillent avec des groupes vulnérables tels que des personnes handicapées, des Roms, des migrants et des sans-abri.
- Les partenariats avec les parties prenantes pour gérer la Garantie pour la Jeunesse décrivent clairement le rôle de chaque partie prenante, des réunions ont lieu régulièrement, des décisions importantes sont prises avec les partenaires, et toutes les informations pertinentes sont partagées de façon transparente avec les partenaires.

DONNÉES EXHAUSTIVES

- Des données sont disponibles sur les bénéficiaires de la Garantie pour la Jeunesse, y compris les offres qu'ils reçoivent et les résultats des participants après qu'ils ont quitté le programme.
- Un indicateur sur le progrès individuel d'apprentissage, basé sur le "modèle de la distance parcourue" mesure les aboutissements au-delà du statut professionnel.²⁴
- Les données sont désagrégées pour les différents groupes de jeunes pour fournir un aperçu des résultats positifs obtenus dans la sensibilisation de groupes plus vulnérables.

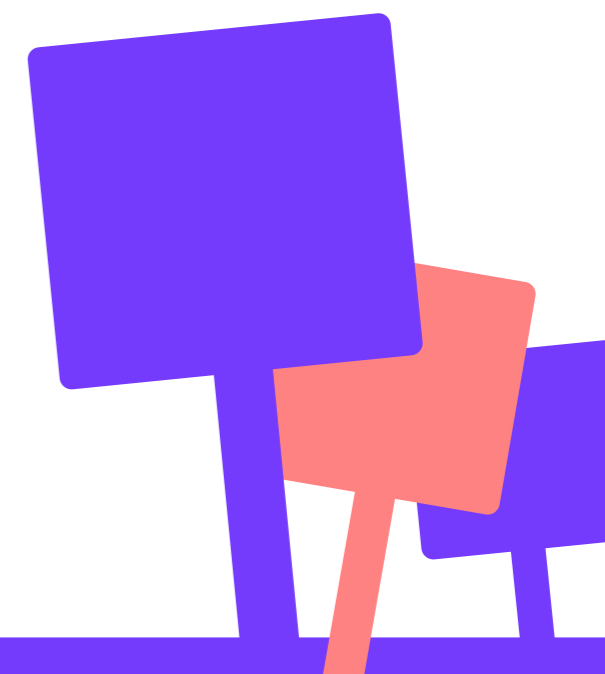
²⁴ Commission européenne (2019) [The feasibility of developing a methodology for measuring the distance travelled and soft outcomes for long-term unemployed people participating in Active Labour Market Programmes](#)

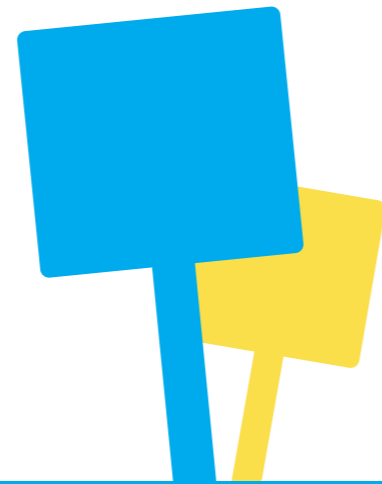
EXPLOITATION DE FONDS UE

- Des fonds de l'UE encouragent la conformité en faisant des normes de qualité une conditionnalité ex-ante pour obtenir des fonds qui sont utilisés pour des programmes de la Garantie pour la Jeunesse.

CONTRÔLE INDÉPENDANT

- Une organisation indépendante responsable des jeunes et ayant leur intérêt au cœur de sa mission est chargée de contrôler la qualité des offres de la Garantie pour la Jeunesse et de leur offrir un plus vaste soutien, dotée de mécanismes traitant les mauvaises pratiques et protégeant les jeunes.
- Les jeunes ont accès à des procédures effectives d'évaluation où ils peuvent communiquer leur expérience et soulever des réclamations auprès d'un organisme qui peut prendre des mesures effectives pour remédier à la situation sans compromettre la position des jeunes.





Un soutien de qualité pour les groupes vulnérables

Cette section donne un aperçu des obstacles que doivent surmonter des groupes particuliers de jeunes vulnérables et présente le type de soutien dont ils auraient besoin pour les surmonter, en fonction des organisations et réseaux qui représentent et/ou travaillent avec ces groupes. Il ne s'agit pas d'un résumé exhaustif de tous les groupes vulnérables de jeunes en Europe. Toutefois, il démontre la diversité des jeunes qui tombent dans la catégorie des "NEET", ainsi que l'importance de garantir qu'un soutien spécialisé et adapté soit disponible pour tous les jeunes, en tenant compte des obstacles spécifiques auxquels chaque jeune peut se trouver confronté.

L'échec à atteindre plus de jeunes vulnérables via la Garantie pour la Jeunesse est l'une des principales questions soulevée par les organisations de jeunesse.²⁵ Il est essentiel d'analyser les difficultés spécifiques auxquelles des groupes et individus vulnérables sont confrontés et de fournir un soutien qui aborde ces difficultés pour rendre le programme de Garantie pour la Jeunesse plus inclusif.

²⁵ Forum européen de la Jeunesse (2018) [Prise de position actualisée sur la mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse](#)

Les jeunes sans-abri ou risquant de le devenir

Les jeunes sans-abri ou risquant de le devenir comprennent : les jeunes qui vivent dans des logements précaires; les jeunes qui dorment dehors, les jeunes qui dorment dans le canapé chez des amis, les jeunes qui recourent au système d'hébergement d'urgence, qui squattent ou qui occupent un logement sans bail ni droit légal d'y résider. On estime à 30% la population de sans-abri ayant moins de trente ans. Des recherches démontrent que le sans-abrisme des jeunes peut souvent devenir épisodique et se répéter dans le courant de la vie.²⁶

Impact du sans-abrisme sur l'éducation et les revenus : quand un jeune devient sans abri, cela signifie souvent qu'il perd le contact avec sa famille et son réseau social. Il se déplace souvent vers un autre endroit pour trouver de l'aide, ce qui peut vouloir dire qu'il quitte son emploi ou arrête ses études en plein parcours. Un manque de revenus peut ensuite amener le jeune à se retrouver dans une situation de logement délicate et à perdre l'accès à un emploi de qualité.

La Garantie pour la Jeunesse sous sa forme actuelle ne sensibilise pas activement les jeunes sans abri. Le sans-abrisme est souvent une expérience chaotique pour les jeunes, et l'attention est concentrée sur la survie plutôt que sur la planification à long terme.

²⁶ FEANTSA (2020) [Reaction Youth Employment Support: A Bridge to Jobs for the Next Generation](#)

Soutien nécessaire :

Les jeunes sans-abri ont besoin d'aide à la fois dans le domaine de l'emploi et dans le domaine social.

Un partenariat plus fort entre les services destinés aux sans-abri pourrait garantir que les jeunes sans-abri soient mieux soutenus pour trouver un emploi. Les services d'aide aux sans-abri organisent des entrevues motivationnelles, des orientations de carrière, des formations professionnelles, de l'encadrement et du mentorat pour aider les jeunes sans-abri à accéder au marché de l'emploi. De tels services peuvent apporter leur expertise à la Commission européenne et aux gouvernements nationaux pour qu'ils améliorent la mise en oeuvre d'une garantie renforcée pour la jeunesse.

L'expertise acquise dans ce domaine peut également alimenter les plans de la Commission européenne pour identifier les jeunes à risque et traiter les questions vécues par les jeunes qui quittent prématurément l'école, une pratique qui est déjà en place dans des organisations qui travaillent avec des jeunes sans-abri.

Partenariats : le système de Garantie pour la Jeunesse doit coopérer avec les services d'aide aux sans-abri pour offrir aux jeunes marginalisés des opportunités adéquates de travail, de formation et d'éducation. Au niveau national, il existe de nombreux programmes qui associent les jeunes sans-abri à l'emploi et à l'éducation; ils peuvent être utilisés comme modèles pour intensifier le système de Garantie pour la Jeunesse.

Ces partenariats pourraient permettre aux jeunes d'accéder à un emploi et une formation grâce auxquels ils pourraient

gagner les ressources financières dont ils ont besoin pour accéder à un logement dans le marché privé de la location et sortir de façon plus durable du sans-abrisme. En même temps, le service d'aide aux sans-abri du partenariat pourrait apporter l'aide sociale dont le jeune pourrait avoir besoin en réintégrant un travail.

Jeunes personnes handicapées

Les jeunes personnes handicapées constituent un groupe vaste et divers. Bien que les besoins spécifiques de chaque personne diffèrent, certaines entraves communes à la participation dans la Garantie pour la Jeunesse ressortent.

Allocations d'incapacité et Garantie pour la Jeunesse : les allocations d'incapacité sont cruciales pour garantir un revenu de base et couvrir les coûts additionnels de la vie qui vont de pair avec un handicap dans une société faiblement adaptée aux besoins des personnes handicapées.

Cependant, la participation à la Garantie pour la Jeunesse requiert souvent que les jeunes abandonnent leurs allocations d'incapacité. Or, sans ces dernières, les jeunes risquent réellement d'être dans l'impossibilité de répondre à leurs besoins uniquement avec leur salaire et ils perdront complètement leur filet de sécurité financière en cas de perte d'emploi.

Un accueil/une adaptation raisonnable : les principaux services publics de l'emploi peuvent ne pas fournir de formation, orientation professionnelle et placement

professionnel spécialisés accessibles aux jeunes personnes handicapées.

Les employeurs ignorent souvent comment procéder à des changements dans le lieu de travail pour permettre à des personnes handicapées de faire effectivement leur travail, ou ils font preuve de réticence à le faire si cela entraîne des coûts supplémentaires. Malheureusement, les jeunes personnes handicapées sont souvent refusées par les employeurs pour cette raison, et si elles sont acceptées, aucun effort n'est fourni pour répondre à leurs besoins, ce qui les empêche de faire leur travail et d'être performantes.

Manque de mécanismes d'aide : la plupart des Etats membres de l'UE disposent de mécanismes nationaux pour soutenir les employeurs et/ou employés handicapés.²⁷ Ces mécanismes peuvent apporter un soutien matériel ou financier pour couvrir les frais encourus pour accueillir la personne handicapée ou financièrement compenser son salaire. Bien souvent, ces mécanismes ne sont pas bien connus par les employés ou les employeurs. Même lorsqu'ils le sont, le fardeau administratif considérable que comporte leur mise en oeuvre peut s'avérer rebutant pour les employeurs.

Entraves pendant les études : les nombreuses entraves que rencontrent les jeunes personnes handicapées pendant leurs études impliquent souvent qu'il leur faut un temps plus long pour obtenir des qualifications. Cela signifie qu'une personne handicapée aura probablement accumulé moins de qualifications et moins d'expérience professionnelle qu'une personne du même âge sans handicap. Par conséquent, les personnes handicapées sont plus susceptibles de se retrouver dans des postes au bas de l'échelle avec des conditions de travail médiocres pour une période plus longue de temps.

Assistance requise :

Favoriser la compatibilité entre les allocations d'incapacité et la Garantie pour la Jeunesse : la compatibilité entre la Garantie pour la Jeunesse et les allocations d'incapacité est indispensable pour donner la confiance et la sécurité aux jeunes personnes handicapées d'accéder au marché de l'emploi. Le système les expose actuellement au risque de pauvreté au travail et de perte de leur filet de sécurité.

Allouer un financement de la Garantie pour la Jeunesse pour un accueil raisonnable : la Garantie pour la Jeunesse doit être spécifiquement prévue pour aider les employeurs à couvrir tous les frais raisonnables d'accueil pour veiller à ce que les jeunes personnes handicapées ne se voient pas injustement refuser un placement professionnel. Davantage d'orientations peuvent également être fournies aux employeurs à propos de simples mesures de soutien à prendre en compte en recrutant une jeune personne handicapée.

Partenariats : Des organisations nationales, régionales et locales représentatives de personnes handicapées et d'autres parties prenantes appropriées peuvent soutenir une Garantie pour la Jeunesse renforcée en :

- Apportant leur expertise pour des services de formations pré-emploi, d'orientation professionnelle et de placement;
- Aidant les services publics de l'emploi à réaliser des activités de sensibilisation pour identifier des employeurs qui pourraient recruter des personnes handicapées;
- Prodiguant des conseils sur les moyens les plus efficaces de procéder à des aménagements sur le lieu de travail et en apportant une assistance en mentorat.

²⁷ European Disability Forum (2020) 2020 [Human Rights Report on Poverty and Social Exclusion](#)

Les jeunes Roms

Le terme "Rom" est utilisé au sens générique pour décrire différents groupes ethniques minoritaires collectivement connus sous le nom de Roms. Ils comprennent les Roms et Sintis, les Manouches, les gens du voyage, et d'autres groupes.²⁸

Discrimination et pauvreté : les Roms sont les plus marginalisés et l'un des groupes ethniques minoritaires les plus vastes en Europe, environ six millions vivant dans l'UE.²⁹ D'après le rapport EU MIDIS II de l'Agence des droits fondamentaux publié en 2016, 80% des Roms vivent toujours sous risque-pays de seuil de pauvreté dans tous les Etats membres de l'UE.³⁰ En outre, ils sont victimes de discrimination dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement.

La population rom est jeune, près de deux tiers ayant moins de 30 ans. Près de deux tiers (63 %) des jeunes Roms de 16-24 ans ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation.³¹ Les jeunes Roms continuent d'éprouver des difficultés pour accéder à certains programmes de formation et d'apprentissage en raison d'aspects communs de l'exclusion sociale des Roms, y compris une éducation de qualité inférieure et une discrimination directe ou indirecte sur le marché de l'emploi, associé à des décennies de perception négative du public et de préjugés qui découlent de l'antitsiganisme.

Ces difficultés s'appliquent également à

la Garantie pour la Jeunesse. En Espagne par exemple, les jeunes Roms ont du mal à s'inscrire au programme, car très peu des plus vulnérables sont sensibilisés.³² Les femmes Roms sont spécialement exclues des opportunités d'éducation et d'emploi.

Assistance requise :

Education et formations continues : des efforts doivent être fournis pour garantir que les jeunes Roms puissent avoir accès à l'inscription à des programmes d'éducation formelle ou de formation qui aboutissent à une qualification reconnue. En outre, une approche centrée sur la personne doit être adoptée pour traiter plus facilement les lacunes dans l'éducation pour les Roms. Le fait d'acquérir au moins des compétences de base et des compétences numériques doit être une priorité.

Former les agents d'emploi et les employeurs à lutter contre l'antitsiganisme : il est indispensable de former les services publics de l'emploi ainsi que les employeurs potentiels sur l'antitsiganisme passé et actuel en vue de contrer la discrimination pendant le processus de recrutement.

Améliorer la coopération entre les jeunes Roms et les services publics de l'emploi : les gouvernements doivent encourager une communication plus rapprochée entre les services publics de l'emploi et les jeunes Roms, et s'atteler à encourager plus de jeunes Roms à utiliser leurs services. Un financement peut également être alloué

à la sensibilisation des jeunes Roms et à une cartographie des données pour fournir des informations plus claires aux communautés locales.

Améliorer la sensibilisation en recrutant des médiateurs roms en tant que travailleurs sociaux ou employés des services locaux de l'emploi : des médiateurs roms peuvent aider à sensibiliser les jeunes Roms et contribuer à rendre l'inscription à la Garantie pour la Jeunesse plus accessible, veillant à ce qu'aucun jeune Rom ne soit oublié par les services.

Adopter une approche intégrée : des programmes doivent être créés pour lutter directement contre le chômage des jeunes à l'aide d'une approche multisectorielle. Par exemple, il serait bon de fournir un soutien plus significatif aux frais de logement et de transport, car la plupart des employeurs ne peuvent pas se le permettre ou ne veulent pas rembourser les frais de transport de leurs employés.

Partenariats : des représentants de Roms et des organisations représentant les Roms doivent participer à la conception et à la mise en oeuvre de programmes de Garantie pour la Jeunesse afin de garantir que les opportunités de formation et d'emploi soient inclusives. En outre, les organisations de la société civile et les services éducatifs peuvent souvent

plus facilement sensibiliser les Roms et d'autres groupes marginalisés que les services publics de l'emploi. Un financement particulier est nécessaire pour un renforcement de capacités pour soutenir ces partenaires.

Tenir compte d'autres barrières : en mettant en oeuvre des initiatives comme la Garantie pour la Jeunesse, il est crucial de ne pas oublier les barrières supplémentaires auxquelles les jeunes Roms sont confrontés. Elles comprennent le manque de connaissance pour traiter avec des institutions et bureaucraties de l'Etat; le fait de ne pas comprendre leurs droits ni de les revendiquer, le manque d'infrastructure dans les communautés Roms (logement inadéquat, services, transports); le fait de vivre dans des zones rurales avec moins de services et d'opportunités; l'absence de capacités de lecture et/ou de papiers d'identité.

²⁸ Commission européenne (2020) [Roma integration in the EU](#)

²⁹ Ibid

³⁰ Agence pour les droits fondamentaux de l'UE (2016) [Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination - les Roms](#)

³¹ Agence pour les droits fondamentaux de l'UE (2018) [Transition from education to employment of young Roma in nine EU Member States](#)

³² Fundación Secretariado Gitano (2019) [Comparative study on the situation of the Roma population in Spain in relation to employment and poverty](#)

Jeunes réfugiés et migrants

Les jeunes ressortissants des pays tiers font face à de multiples barrières pour accéder au marché de l'emploi en plus des barrières que rencontrent déjà les jeunes en général.

Accès retardé à l'emploi et à la formation pour les demandeurs d'asile

: d'abord, en raison de leur statut, de nombreux demandeurs d'asile ont un accès retardé à la formation professionnelle, ce qui réduit leurs opportunités d'employabilité.

Les réfugiés font face à de nombreuses barrières allant de la langue à l'administration

: même après avoir acquis le statut de protection, de nombreux réfugiés font face à des difficultés supplémentaires :

- L'accès à une formation professionnelle peut exiger des niveaux linguistiques qui ne correspondent pas à la préparation fournie par les programmes d'intégration.

- Les procédures administratives peuvent être une barrière car la documentation requise peut être difficile à obtenir et impliquer des retards et de longues périodes d'attente.

- Un manque d'information signifie souvent qu'il n'existe aucune mesure pour informer les bénéficiaires de protection internationale à propos d'opportunités comme la Garantie pour la Jeunesse.

- Les compétences et qualifications acquises à l'étranger ne sont pas adéquatement reconnues par les pays hôtes (ce problème n'est pas traité par la Directive relative à l'accueil).³³

Les jeunes migrants sans papiers : à cause de leur statut de résidents, les jeunes migrants sans papiers font face à un nombre considérable de barrières administratives en tentant d'accéder à une formation professionnelle, même lorsque ce type d'éducation est obligatoire. Cette exclusion contraste fermement avec les sentiments d'appartenance³⁴ à la communauté et au pays où ils vivent et avec le fait que de nombreux pays ont des parcours pour régulariser les jeunes³⁵ qui bénéficieraient de l'expérience.

Assistance requise :

Garantir l'inclusion des jeunes indépendamment de leur statut de résidence

: la Garantie pour la Jeunesse doit être un instrument qui offre des opportunités à celles et ceux qui ne peuvent pas solliciter d'autres programmes. Pour y parvenir, la Garantie pour la Jeunesse doit favoriser le soutien basé sur le besoin des candidats et éviter une approche ciblée, qui identifie l'éligibilité sur base du statut de résidence. Par conséquent, les règles de la Garantie pour la Jeunesse au niveau de l'UE et des Etats membres ne doit pas exclure de candidats sur base de leur statut de résidence, et doit garantir que tous les NEET quel que soit leur statut, puissent être éligibles pour une formation

professionnelle comme complément de leur éducation.³⁶

Fournir un soutien linguistique supplémentaire

: pour garantir que les barrières linguistiques soient dépassées, les programmes mis en oeuvre via la Garantie pour la Jeunesse doivent fournir un soutien linguistique supplémentaire aux jeunes réfugiés et migrants.

Améliorer le ciblage et la sensibilisation des jeunes réfugiés et migrants

: Vu la proportion plus élevée de ressortissants de pays tiers qui sont des NEET, et les retards pour accéder au marché de l'emploi en raison des processus administratifs et juridiques, il est important que les programmes de Garantie pour la Jeunesse ciblent les jeunes réfugiés et migrants, y compris celles et ceux qui sont dans la tranche d'âge des 25-29 ans. La sensibilisation doit être améliorée en ciblant les centres d'accueil pour garantir que tous les réfugiés soient informés des possibilités qu'offre la Garantie pour la Jeunesse. Des mesures doivent également être adoptées pour rendre les programmes de la Garantie pour la Jeunesse inclusifs pour les migrants de deuxième et troisième générations qui sont souvent surreprésentés dans les statistiques sur l'emploi.

³³ Les multiples barrières pour accéder à l'emploi et à la formation professionnelle sont illustrées, par des exemples de certains Etats membres, dans : [Wolffhardt, Conte and Huddleston \(2019\)](#). The European benchmark for refugee integration: a comparative analysis of the national integration evaluation mechanism in 14 EU countries, [NIEM project, Migration Policy Group](#)

³⁴ PICUM (2016) [Ecoutez-nous : les enfants et les jeunes sans papiers racontent leurs histoires](#)

³⁵ PICUM (2018) [Manuel sur les régularisations des enfants, des jeunes et des familles](#)

³⁶ Des exemples positifs existent dans un certain nombre de pays sur la garantie d'accès à des stages et des apprentissages aux enfants sans papiers. Une circulaire du Ministère français de l'éducation nationale autorise tous les enfants dès l'âge de 15 ans, indépendamment de leur statut, à participer à des stages et des apprentissages. Les contrats de stage sont considérés comme des contrats de travail, et donc les étudiants doivent obtenir l'autorisation de travailler et de suivre un stage, qui est prévue par la loi. La même circulaire garantit l'accès à l'éducation (non obligatoire) de 16 à 18 ans.

